



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

Le Pilon - Achèvement de la restauration et travaux de sécurité

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Pilon, monument historique classé a fait l'objet d'importants travaux de restauration avec la reprise complète des charpentes et couvertures ainsi que la restauration de l'ensemble des façades extérieures y compris le clocher.

Pour terminer la restauration et l'aménagement de ce monument, il est proposé de réaliser l'aménagement des combles et les travaux de sécurité prescrits par la Commission.

Cette opération a fait l'objet d'une étude préalable établie par Monsieur JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

En vu de la réalisation des travaux,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à :

. solliciter les subventions auprès de l'Etat (50 % du montant H.T.) et le Conseil Général (25 % du montant H.T. des travaux pour la part des travaux subventionnables au titre des monuments historiques classés.

. solliciter également les subventions auprès de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général au titre des aménagements de musée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON